

règle générale pour me guider. D'après l'exposé qu'il en a fait, je ne vois pas que le cas puisse être envisagé à ce point de vue. Quoi qu'il en soit, je suppose qu'il me fera parvenir le nom de l'intéressée, s'il ne l'a pas déjà fait parvenir à mon secrétaire, et je verrai s'il reste quelque chose à faire.

M. CHURCH: La question soulevée cet après-midi de l'hospitalisation et des soins à accorder aux soldats, ainsi que des allocations familiales, en est une dont la Chambre est saisie depuis l'automne 1939. J'ai alors soulevé cette question, qui est encore au *Feuilleton*, mais d'après l'ordre de priorité, elle n'a pas encore été mise à l'étude, et un bill d'intérêt privé porte actuellement, entre autres choses, sur cette question. L'hospitalisation est une chose très importante et les questions que l'on a soulevées ici se rapportent directement à la substance du projet de résolution que j'ai présenté immédiatement après la déclaration de la guerre, à savoir l'établissement d'un système national d'assurance en faveur du soldat et des personnes à sa charge. Le plan que j'ai proposé, et que le ministre des Finances a refusé d'adopter l'an dernier et il y a deux ans, était semblable à un système d'assurance qui est en vigueur à Washington, —j'avais le document en main et j'en ai donné lecture à la Chambre,—ce plan devait pourvoir aux besoins résultant de l'hospitalisation, de la maladie et du chômage pendant deux années après la guerre, et s'occuper du rétablissement du soldat et de sa famille.

Quelle est la situation présentement? Ce travail retombe en grande partie sur les municipalités. Bon nombre de gens se sont enrôlés, et quelle mesure prenons-nous pour les aider sous ces rapports? Tout ce qui ne sera pas compris dans le crédit ordinaire le sera dans le projet de résolution relatif aux deux milliards. C'est une mesure très compliquée, car elle embrasse des centaines de postes et une multitude de manquements et d'erreurs qui ont été commis depuis le commencement de la guerre.

La question de l'hospitalisation a trait au soldat qui, s'étant enrôlé et ayant suivi des cours d'instruction pendant trois mois, peut être envoyé outre-mer et ensuite renvoyé chez lui. Qui prendra soin de lui à l'avenir? Si j'en juge d'après les cas qu'on m'a signalés, il faudra passer d'une autorité à l'autre, de sorte que le soldat ne pourra pas payer son loyer, quelquefois il ne peut pas percevoir l'argent qui lui est dû, et le bailli l'expulse. J'ai eu connaissance de nombreux cas de misère semblables. La province refuse de les inscrire sur la liste des assistés et ne les aide pas autrement. Il en résulte, d'après ce que

j'ai constaté à Toronto, où il y a un service d'hygiène insurpassé sur le continent, que cette ville est obligée de prendre soin de ces hommes ou de les laisser dans la rue.

Je reconnais que le présent ministre de la Défense nationale a amélioré considérablement la situation.

Je dirai maintenant qu'à mon avis nous envisageons de la mauvaise manière la question à l'étude. Il n'est pas juste d'obliger un ministre à se tenir à la Chambre pendant deux ou trois semaines comme nous le faisons d'après notre système désuet. Nous nous en tenons encore aux méthodes employées du temps des guerres napoléoniennes: c'est d'abord un projet de résolution, puis un bill et toutes sortes de mesures de ce genre qui se succèdent sans interruption. Si nous adoptions le système en honneur en Angleterre où au cours des premières quarante-cinq minutes, chaque jour que le Parlement se réunit en temps de guerre, les honorables députés peuvent se lever et poser des questions du genre de celles qui sont posées ici cet après-midi, nous pourrions obtenir des réponses à des centaines de questions, ce qui nous dispenserait de longues discussions inutiles et nous ferait épargner en temps les mois que nous perdons à discuter le programme de guerre. Peu importe le gouvernement qui se trouve au pouvoir, je m'apitoie sur le sort du ministre qui doit rester ici des semaines entières, vaquant aux travaux du ministère et siégeant aussi en Chambre, et je m'excuse parfois de les questionner même sur d'importants sujets. J'affirme, cependant, à titre de représentant d'une ville de militaires, que nous devrions adopter un autre système. J'ai soulevé cette question l'an dernier et aussi l'année précédente. Nous siégeons maintenant de trois heures à six heures et de huit à onze. Je suis convaincu que la méthode britannique de réserver chaque jour quarante-cinq minutes à répondre aux questions relatives à la guerre constituerait une amélioration marquée sur ce que nous faisons présentement, et raccourcirait les débats de plusieurs semaines. Je reçois le compte rendu des séances de la Chambre britannique et je suis étonné des questions posées à l'appel de l'ordre du jour. Dans presque tous les cas le ministre a été averti et il lit souvent la réponse. Cela s'applique à des questions du genre de celle qu'a soulevée cet après-midi le chef de la Fédération du commonwealth coopératif. Le ministre a préparé sa réponse; il est en mesure de se lever et de dire pourquoi Mme A. ou B. ou C. ou D. n'a pas reçu l'allocation familiale, ou pour quelle raison son mari n'a pas été admis à l'hôpital, ou n'a pas reçu sa solde, ainsi que de répondre aux questions qui